

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 05 février 2026

FG/MPH
2026-16

L'an deux mil vingt-six, le jeudi cinq février à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le mercredi 28 janvier 2026 sous la présidence de Madame Sylvie de Gaetano, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique, et retransmise sur le site internet de la Ville.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 18 - Représentés : 5 - Absents : 4

ETAIENT PRESENTS : Mme Sylvie de Gaetano, Maire ; Mme Delphine Pando, M. Guy Legrix, M. Patrice Brière, Mme Catherine Vatier, M. David Revert, Mme Isabelle Drong, Mme Julie Mulac, M. Maxime Aguiillé, M. Jacques Taque, Mme Dominique Vignesoult, Mme Jeannine Outin, Mme Stéphanie Fresnais, M. Michel Thomasson, Mme Eléonore de la Grandière, Mme Fabienne Rubin, Mme Rébecca Babilotte, M. Pascal Simon.

ETAIENT REPRESENTES : M. Didier Quenouille (pouvoir à Mme le Maire), Mme Martine Guillon (pouvoir Mme Catherine Vatier), Mme Adèle Grand-Brodeur (pouvoir à M. Maxime Aguiillé), M. Hervé Huchet (pouvoir à M. Guy Legrix), M. Jean-Eudes d'Achon (pouvoir à Mme Stéphanie Fresnais)

ETAIENT EXCUSES : M. Jean-Pierre Deval, Mme Claude Barsotti, M. Lionel Bottin, M. Stéphane Sabathier (pouvoir à M. Lionel Bottin)

Le Conseil Municipal désigne Mme Delphine Pando comme Secrétaire de séance.

.....

**AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC LES FRANCISCAINES DEAUVILLE
Année 2026**

Le Musée Villa Montebello à Trouville-sur-Mer et les Franciscaines à Deauville développent des programmations culturelles riches sur un territoire commun. Afin de favoriser l'accès à la culture et de faciliter la circulation des publics entre les deux établissements, un partenariat a été mis en place en 2025. Un tarif réduit est accordé aux visiteurs payants des établissements respectifs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission des Finances et du Foncier du 21 janvier 2026 ;

Vu l'avis de la Commission Animations, Affaires culturelles et Communication du 23 janvier 2026 ;

Considérant la nécessité d'établir une nouvelle convention avec les Franciscaines Deauville fixant les modalités de mise en œuvre de ces tarifs pour prolonger ce partenariat tout au long de l'année 2026 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Autorise** le Maire à signer la convention de partenariat 2026 ci-annexée, avec les Franciscaines Deauville ;
- **Autorise** le Maire ou un Adjoint le représentant, à effectuer toutes les démarches ou formalités et à signer tout acte afférent à l'exécution de cette décision.

Le Maire :

- **informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

.....
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE